



Le Grand Quevilly, le 25 Août 2022

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le conseil d'administration du comité départemental de Seine-Maritime de tennis de table à l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le :

Samedi 10 septembre 2022 à 14 heures 30

Club de CHEVRON, salle des acacias, 58 rue des acacias, 76210 LE HAVRE

A partir de 13 h 30 Accueil des représentants des associations

14 H 30 Ouverture de l'AG ordinaire 2022

A l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale,
2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 11 septembre 2021 de Franqueville St Pierre,
3. Allocution du président et rapport d'activités,
4. Information et proposition d'actions concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport,
5. Rapport d'activités du pôle administratif et financier :
 - a. Bilan d'exploitation de l'exercice financier clos au 30 juin 2022
 - b. Rapport du commissaire vérificateur aux comptes
 - c. Vote sur le bilan d'exploitation et quitus au trésorier pour sa gestion
 - d. Vote du bilan d'exploitation prévisionnel 2021-2022
 - e. Plan d'équipement 2022/2023
6. Parole aux invités d'honneur,
7. Rapport d'activité du pôle sportif compétition et de ses commissions,
8. Rapport d'activités du pôle détection et développement,
9. Information « tournoi des copines » dans le cadre d'octobre rose,
10. Mise en conformité de la situation de membres élus au CD76TT (*en référence à l'article 19 du règlement intérieur et à l'article 7, titre III des statuts du CD76TT*),
11. Election complémentaire au Conseil d'Administration Sylvain BAUDRY
12. Démission du Responsable du District Havrais et nomination d'un nouveau responsable
13. Démission du président du CD76TT et élection d'un nouveau président,
14. Nomination de 2 suppléants pour la représentation du CD76TT à l'AG de la FFTT et 2 suppléants pour la représentation du CD76TT au conseil de ligue),
15. Remise des récompenses et distinctions,
16. Clôture de l'assemblée générale.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le verre de l'amitié sera offert par le club du CE CHEVRON.



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**

Date : 25/08/2022
Source : secrétariat
général

Celle-ci sera suivie d'un buffet froid à partir de 19h30 qui permettra de continuer nos échanges et nous retrouver tous dans une ambiance amicale.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre participation à l'assemblée générale et/ou au buffet en retournant le coupon-réponse ci-joint auprès du secrétariat par courrier ou par mail avant le lundi 5 Septembre 2022.

Dans l'attente de vous recevoir, je vous prie d'accepter, madame la Présidente, monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Patrick LEVEE
Président du CD76TT

COUPON-REPONSE

à retourner au secrétariat du CD76TT, 7b Avenue Franklin Roosevelt 76120 Grand Quevilly Cédex
ou cd76tt.secretariat@orange.fr

AVANT LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

NOM :PRENOM :

Club de :

→ Assistera à l'Assemblée Générale OUI NON

→ Participera au buffet Oui NON

Seul Accompagné

NOMBRE PERSONNES au total :

Fait à
Signature



POUVOIR ou PROCURATION

POUVOIR (Membre du club)

ou

PROCURATION (Membre d'un autre club et déjà Délégué de son association)

(Rayer les mentions inutiles)

Je soussigné (e)

NOM et PRENOM :

DATE de NAISSANCE :

Domicilié (e) à :

Elu(e) par l'AssociationN° d'affiliation :

pour la représenter à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Seine-Maritime donne par la présente

Pouvoir ou Procuration (rayer la mention inutile)

A

NOM et PRENOM :

DATE de NAISSANCE :

Licencié(e) dans l'association :

pour le représenter à l'assemblée Générale du Comité Départemental de Seine-Maritime

du 10 septembre 2022 au club du CE CHEVRON au Havre

Bon pour Pouvoir

Date et signature

Bon pour Procuration

Date et signature

Acceptation Pouvoir

Date et signature

Acceptation Procuration

Date et signature

ATTENTION :

Pouvoir : le délégué du club donne pouvoir à un autre membre du club pour le représenter aux Assemblées Générales

Procuration : le délégué du club donne procuration à un délégué d'une autre association du même département.